

États financiers

Conseil scolaire acadien provincial

31 mars 2026

Contenu

	Page
Responsabilité de la direction sur les états financiers	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
État de la situation financière	4
État des résultats	5
Variation des actifs financiers nets	6
État des flux de trésorerie	7
Notes relatives aux états financiers	8-14
Annexe A - Détails supplémentaires des revenus	15
Annexe B - Détails supplémentaires des charges	16-18
Annexe C - Détails supplémentaires des immobilisations	19

Responsabilité de la direction sur les états financiers


Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et l'intégrité et l'objectivité de ces déclarations sont la responsabilité de la direction. La direction est également responsable de toutes les notes afférentes aux états financiers et les annexes supplémentaires, ainsi de veiller à ce que cette information est conforme, le cas échéant, avec les informations contenues dans les états financiers. Un résumé des conventions comptables est décrit à la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations affectant la période comptable en cours ne peut pas être déterminées avec certitude avant les périodes futures.

La direction est également responsable de la mise en œuvre et le maintien d'un système de contrôle interne pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est produite d'une façon fiable. Les contrôles internes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, les transactions sont autorisées et enregistrées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et une information financière fiable est disponible en temps opportun pour la préparation des états financiers.

Le conseil est responsable d'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information et de contrôle interne, et exerce ces responsabilités par le comité de vérification. Le conseil examine les états financiers internes sur une base trimestrielle et les états financiers vérifiés externes chaque année. Le comité de vérification examine également toute information significative financière ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les vérificateurs externes, White Perkins Associates, effectuent un examen indépendant, conformément aux normes canadiennes de vérification, et expriment leur opinion sur les états financiers. Les vérificateurs externes ont accès libre et complet aux membres du comité de vérification du Conseil scolaire acadien provincial, au besoin. Le rapport du vérificateur accompagné décrit leur responsabilité, la portée de leur examen et leur opinion sur les états financiers.

Au nom du Conseil scolaire acadien provincial



Renaud d'Entremont, CPA, CA
Directeur des finances



Beni Mukobo
Responsable des finances

le 20 juin 2026

Rapport de l'auditeur indépendant

À la présidence et aux membres du Conseil scolaire acadien provincial

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil scolaire acadien provincial, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026 et les états des résultats, variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire acadien provincial au 31 mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de

fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

-nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

-nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

-nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

-nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

-nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Yarmouth, Canada
le 20 juin 2026

White Perkins Associates

Comptables professionnels agréés



Conseil scolaire acadien provincial

État de la situation financière

Exercice clos le 31 mars

2026

2025

Actifs financiers

Encaisse		
Encaisse	10,614,801 \$	2,350,456 \$
Encaisse affectée – fonds générés par les écoles	1,954,457	1,882,388
Sommes à recevoir		
Province de la Nouvelle-Écosse	14,947,529	23,506,512
Gouvernement du Canada	1,832,279	2,960,825
Autres	1,366,479	1,286,748
Total des actifs financiers	30,715,545 \$	31,986,929 \$

Passifs financiers

Sommes à payer – fournisseurs	4,703,777 \$	4,569,657 \$
Sommes à payer		
Province de la Nouvelle-Écosse	107,032	16,614
Gouvernement du Canada	4,491	2,797
Municipalités	32,352	99,597
Autres	152,476	176,248
Charges à payer	4,240,771	3,584,793
Avantages postérieurs (Note 5)	10,114,119	9,933,691
Revenus reportés	6,584,467	9,292,063
Province de la Nouvelle-Écosse - régime de retraite (Note 7)	404,778	561,482
Total des passifs financiers	26,344,263	28,236,942
Actifs financiers nets	4,371,282	3,749,987

Actifs non financiers

Immobilisations (Annexe C)	363,574	383,066
Inventaires	258,794	956,366
Frais payés d'avance	105,561	140,925
Total des actifs non financiers	727,929	1,480,357

Excédent accumulé affecté – fonds générés par les écoles	1,954,457	1,882,388
Excédent accumulé affecté - amortissement capital	363,574	383,066
Excédent accumulé non affecté	2,781,180	2,964,890
Excédent accumulé (Note 1)	5,099,211 \$	5,230,344 \$

Engagements (Note 8)

Ratifié au nom du Conseil scolaire



président



membre du Conseil

Conseil scolaire acadien provincial

État des résultats

Exercice clos le 31 mars

	2026		2025
	12 mois	12 mois	12 mois
	<u>Budget</u>	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
Revenus			
Province de la Nouvelle-Écosse (Annexe A)	135,026,000 \$	140,094,119 \$	136,634,967 \$
Gouvernement du Canada (Annexe A)	7,490,000	6,852,359	8,398,353
Allocations des conseils municipaux (Annexe A)	1,184,000	853,222	721,620
Autres revenus (Annexe A)	4,000,000	3,764,301	4,848,320
Total des revenus	<u>147,700,000</u>	<u>151,564,001</u>	<u>150,603,260</u>
Charges			
Gouvernance du conseil scolaire (Annexe B)	500,000	472,254	842,536
Bureau de la direction générale (Annexe B)	2,020,000	1,981,724	1,810,978
Services des finances (Annexe B)	1,100,000	1,138,067	1,025,015
Service de ressources humaines (Annexe B)	1,050,000	1,154,200	1,188,476
Services scolaires (Annexe B)	96,945,000	97,893,371	94,985,291
Service des opérations (Annexe B)	29,123,000	32,999,219	36,637,617
Développement scolaire communautaire (Annexe B)	2,250,000	2,141,777	2,288,682
Élaboration de programmes (Annexe B)	1,387,000	1,273,009	1,273,194
CPRP** (Annexe B)	1,005,000	1,122,867	1,112,673
Programme de prématernelle (Annexe B)	4,514,000	4,648,986	4,616,079
Programme de diner (Annexe B)	4,906,000	4,419,426	2,091,761
Fonds générés par les écoles	2,900,000	2,450,234	2,572,290
Total des charges	<u>147,700,000</u>	<u>151,695,134</u>	<u>150,444,593</u>
Excédent lié aux activités		<u>(131,133) \$</u>	<u>158,667 \$</u>
Excédent accumulé lié aux activités, au début de l'exercice		<u>5,230,344</u>	<u>5,071,677</u>
Excédent accumulé lié aux activités, à la fin de l'exercice		<u>5,099,211 \$</u>	<u>5,230,344 \$</u>

** Centre provincial des ressources pédagogiques

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars

	2026	2025
	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
Actifs financiers nets, au début de l'exercice	3,749,987 \$	3,797,019 \$
Changements durant l'exercice		
Excédent annuel	(131,133)	158,667
Amortissement des immobilisations	19,492	20,711
Achat d'inventaires	697,572	(129,119)
Augmentation des frais payés d'avance	35,364	(97,291)
Augmentation des actifs financiers nets	621,295	(47,032)
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice	4,371,282 \$	3,749,987 \$

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

États des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2026	2025
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	(131,133) \$	158,667 \$
Amortissement	19,492	20,711
Sommes à recevoir	9,607,798	(5,645,163)
Inventaires	697,572	(129,119)
Dépenses payées d'avance	35,364	(97,291)
Sommes à payer	814,917	1,745,444
Revenus reportés	(2,707,596)	(2,116,614)
	<u>8,336,414</u>	<u>(6,063,365)</u>
Augmentation de trésorerie	8,336,414	(6,063,365)
Encaisse, au début de l'exercice	4,232,844	10,296,209
Encaisse, à la fin de l'exercice	<u>12,569,258</u> \$	<u>4,232,844</u> \$

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

Conseil scolaire acadien provincial (le « Conseil ») est une entité juridique indépendante, comme le stipule la Loi sur l'éducation avec 13 conseillers scolaires élus. Le Conseil fournit une gamme de services et programmes d'enseignement français langue première du niveau maternel à 12e dans les écoles publiques de la Province de la Nouvelle-Écosse y inclut le programme prématernelle. Le Conseil est enregistré comme un organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, par conséquent, est exonéré de l'impôt sur le revenu et peut délivrer des reçus officiels aux donateurs, aux fins de l'impôt sur le revenu, conformément à cette Loi.

1. Conventions comptables

Ces états financiers sont préparés selon les principes de comptabilité généralement acceptés au Canada pour le secteur public qui, pour fins des états financiers du Conseil scolaire, sont représentés par les recommandations du Conseil de comptabilité du secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), augmentés où il est approprié par d'autres normes ou déclarations de comptabilité.

Ces états financiers ont été préparés en utilisant les conventions comptables significatives qui suivent:

Conventions comptables significatives

Entité déclarante

L'état de la situation financière est présenté en utilisant les principes prescrits par le ministère de l'Éducation. Les fonds d'affectation spéciale ne sont pas inclus dans l'état des résultats ou l'état de la situation financière.

Revenus

Les transferts des gouvernements (provinciaux, fédéraux et municipaux) aux fins de l'exploitation et d'immobilisations sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel tous les critères d'admissibilité et / ou stipulations ont été atteints et les montants sont autorisés. Tout financement reçu avant de satisfaire à ces conditions est reporté jusqu'à ce que les conditions soient respectées. Lorsque les revenus sont reçus sans critères d'admissibilité ou stipulations, ils sont reconnus lorsque les transferts sont autorisés.

Toutes contributions non gouvernementales ou subventions / revenus d'origine externe qui sont affectés telles qu'ils doivent être utilisés à une fin déterminée sont comptabilisées comme produits dans la période au cours de laquelle les ressources sont utilisées aux fins spécifiées. Tout montant affecté qui est reçu avant que les critères aient été respectés est comptabilisé comme un passif jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins spécifiques.

Les revenus locatifs sont comptabilisés sur la durée du bail.

Le revenu de placements est comptabilisé à titre de revenus dans l'année où il est gagné.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

1. Conventions comptables (suite)

Charges

Les charges sont inscrites en utilisant la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent les coûts des inventaires d'approvisionnements achetés durant l'année. Des provisions sont prévues pour des pertes probables sur certains comptes à recevoir et responsabilités conditionnelles lorsqu'il est possible qu'une responsabilité existe et que le montant peut être déterminé de façon raisonnable. Ces provisions sont mises à jour lorsque les estimés sont révisés et/ou au moins annuellement.

Utilisation d'estimations

Dans la préparation des états financiers du Conseil, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui déterminent les montants déclarés des actifs et passifs, la présentation des actifs et passifs éventuels et les montants des recettes et des dépenses. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie

Trésorerie comprend la caisse et les comptes bancaires, les découverts bancaires et les instruments d'argent temporaires très liquides avec échéance initiale de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés des activités de financement.

Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil comprennent les débiteurs, l'encaisse, les dettes bancaires, les investissements et les créditeurs. Sauf indication contraire, l'avis de la direction est que le Conseil n'est pas exposé à un risque significatif d'intérêt, de monnaie ou de crédit découlant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers rapproche leur valeur comptable. Le CSAP ne détient pas de dérivées financiers, de placements en actions cotés sur un marché actif ou d'autres instruments financiers qui seraient classés dans la catégorie juste valeur.

Actifs financiers

Encaisse et les quasi-espèces sont inscrites au coût qui rapproche la valeur approximative du marché.

Les comptes à recevoir sont inscrits au montant principal moins les provisions pour créances douteuses.

Passifs

Les enseignants participent à un plan de pension établi par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la Teacher's Pension Act. Les autres employés participent à un plan de pension établi et géré par le Bureau des services communs de l'éducation de la Nouvelle-Écosse.

Revenus reportés

Certains montants reçus en vertu de la législation, de réglementation ou d'accord ne peuvent être utilisés que dans la conduite de certains programmes ou dans la prestation de services et transactions spécifiques. Ces montants sont reconnus comme revenu pour l'exercice que les dépenses connexes sont engagées et/ou le service effectué.

Actifs financiers nets

Les actifs financiers nets représentent l'excédent des actifs financiers du Conseil sur ses passifs financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

1. Conventions comptables (suite)

Excédent accumulé

L'excédent accumulé représente les actifs du Conseil moins les passifs financiers et les actifs non-financiers. Cela représente le solde accumulé de l'excédent et/ou déficit accumulé découlant des opérations du Conseil.

Actifs non financiers

Les actifs corporels ont une vie utile qui s'étend plus loin que la période de comptabilité, sont maintenus pour l'approvisionnement de biens et services et ne sont pas vendus dans les opérations ordinaires du Conseil. Les actifs corporels sont inscrits au coût historique net (ou au coût estimé lorsque les coûts actuels ne sont pas connus) et comprennent tous les coûts attribuables directement aux acquisitions, constructions, développements et installations des actifs corporels, moins l'intérêt. Les actifs corporels comprennent les terrains, les édifices, l'équipement informatique, les logiciels et les véhicules. Les actifs corporels ne comprennent pas les objets intangibles ou les actifs acquis par titres. Il est à noter que les édifices et les autobus financés par la Province de la Nouvelle-Écosse et mis à la disposition des centres régionaux d'éducation et du Conseil sont comptabilisés dans les états financiers de la Province, et non pas dans ceux des centres régionaux d'éducation et du Conseil.

Les immobilisations financées par le Conseil qui rencontrent les seuils conformément au «Nova Scotia's Tangible Capital Assets Accounting Policy» sont comptabilisées comme additions. Les seuils et taux d'amortissement, utilisant la méthode de l'amortissement décroissant et conformément à cette politique, sont:

Édifices	250 000 \$	5%
Améliorations d'écoles	150 000 \$	5%
Améliorations foncières	250 000 \$	5%
Ordinateurs	25 000 \$	50%
Automobiles	15 000 \$	35%
Équipement	50 000 \$	20%
Logiciels	250 000 \$	50%

Les frais payés d'avance sont les déboursements comptants pour les biens ou services, sauf les actifs capitaux tangibles et les inventaires d'approvisionnements, dont tout ou une partie fournira des bénéfices économiques dans une ou plusieurs périodes futures. Le montant payé d'avance est reconnu comme une dépense dans l'année où les biens ou services sont utilisés ou épuisés.

Les stocks représentent les montants dépensés en fournitures et autres consommables qui seront utilisés ou consommés au cours d'une période future. Ils sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Une fois que les articles ont été expédiés aux écoles, ils sont passés en charges et ne sont pas considérés comme des stocks.

2. Endettement bancaire

Le Conseil scolaire acadien provincial, conformément à la loi scolaire, a une ligne de crédit autorisée pendant l'année fiscale 2025-2026 de 1 202 000 \$ (2024-2025 de 1 070 000 \$), avec la Banque canadienne impériale de commerce (CIBC). En date du 31 mars 2026, cette ligne de crédit était nulle (2025 – nulle). Cette ligne de crédit à un taux d'intérêt préférentiel moins 0,75% garantie par la province de la Nouvelle-Écosse.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

3. Régimes de retraite

Le personnel d'enseignement du Conseil est couvert par un régime de pension établi par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la Teacher's Pension Act. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la Province de la Nouvelle-Écosse. Les charges de retraite et les obligations liées à ce plan sont la responsabilité directe de la Province. Par conséquent, aucuns frais et/ou obligations liées à ce plan ne sont inclus dans les états financiers du Conseil.

Les employés permanents du personnel de soutien sont couverts par un régime de retraite interentreprises géré par le Bureau des services communs de l'éducation de la Nouvelle-Écosse.

4. Réserve de prévoyance

Le Nova Scotia School Insurance Exchange offre à tous les abonnés une couverture pour les biens, la responsabilité, les erreurs et les omissions dans le cas de réclamations ne dépassant pas la limite auto assurée par réclamation pour un total annuel par police. Le Conseil scolaire a cotisé un montant de 851 698 \$ (842 460 \$ en date du 31 mars 2025) pour l'année et aucune autre cotisation pour les réclamations relatives à la responsabilité n'est prévue au 31 mars 2026. Le Nova Scotia School Insurance Exchange respecte actuellement le test minimal de capital établi par le surintendant des assurances de la Nouvelle-Écosse.

5. Avantages postérieurs à l'emploi

Congés de maladie accumulés

Les employés admissibles ont droit à un nombre prescrit de jours de congé de maladie pour utilisation pendant leur période d'emploi. La province de la Nouvelle-Écosse a préparé une estimation, basée d'une évaluation actuarielle, des congés de maladie accumulés pour le personnel enseignant et non enseignant de tous les centres régionaux d'éducation de la province et du Conseil et a assumé la responsabilité du financement de ce passif.

Les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse sont tenus de comptabiliser dans leurs états financiers respectifs le passif et le recouvrement compensatoire de la province de la Nouvelle-Écosse, ainsi que les modifications annuelles du nombre accumulé de congés de maladie pour le personnel enseignant et non enseignant.

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Le montant inclut pour les congés de maladie cumulés des enseignants:	8,775,901 \$	8,718,157 \$
Le montant inclut pour les congés de maladie cumulés des non-enseignants:	1,338,218 \$	1,215,534 \$
	<u>10,114,119 \$</u>	<u>9,933,691 \$</u>

6. Transaction non allouée

Le CSAP utilise des écoles appartenant à la province ou des écoles que la province a louées. La province ne facture pas le loyer de ces écoles au Conseil scolaire acadien provincial. En raison de difficulté à déterminer leur juste valeur, le loyer n'est pas comptabilisé dans les états financiers.

Cette année le Conseil a aussi loué une école pour un montant nominal par année. En raison de difficulté à déterminer la juste valeur, le loyer n'est pas comptabilisé dans les états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

7. Régime de retraite

Indemnités de départ

Les employés admissibles reçoivent une indemnité de départ à la fin d'emploi, lorsqu'ils ont droit à une pension acquise, en vertu des contrats entre les syndicats et le Conseil scolaire acadien provincial et ses prédécesseurs. Les contrats prescrivent les formules utilisées dans le calcul de l'attribution du service ainsi que la période sur laquelle le paiement doit être effectué. L'admissibilité est gelée au 1er avril 2015.

La province de la Nouvelle-Écosse a assumé la responsabilité du paiement des indemnités de départ aux employés qualifiés, mais les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse sont tenus de comptabiliser le passif projeté à l'égard de ces primes pour services rendus. Le passif prévu est compensé par une créance correspondante de la province. Le montant du passif prévu a été déterminé par le ministère des Finances de la Nouvelle-Écosse, sur la base d'une évaluation actuarielle.

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Le montant inclut pour les indemnités de départ des enseignants:	268,755 \$	282,515 \$
Le montant inclut pour les indemnités de départ des non-enseignants:	136,023 \$	278,967 \$
	404,778 \$	561,482 \$

8. Engagements

Service de transport

Le Conseil a renouvelé son contrat pour le service de transport jusqu'au 30 juin 2027. Le coût annualisé approximatif de ce contrat par année est le suivant:

2026-2027	8,794,832 \$
2027-2028	2,638,449 \$

Le prix du contrat fluctuera en fonction de diverses dispositions de l'entente, y compris le nombre d'autobus scolaires et les prix du carburant, ainsi que les variations de l'indice des prix à la consommation.

Programme prématernelle

Le Conseil a conclu des contrats annuels pour des services du programme prématernelle jusqu'au 30 juin 2026. Le coût mensuel approximatif de ce contrat est le suivant:

Avril 2026	8,200 \$
Mai 2026	8,200 \$
Juin 2026	8,200 \$

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

8. Engagements (suite)

Location

Le Conseil a un contrat prolongé pour la location du bureau central jusqu'au 31 août 2027 et le bureau nord-est jusqu'au 31 mars 2030. Le coût annuel approximatif de ces contrats est comme suit:

	<u>2026/2027</u>	<u>2027/2028</u>	<u>2028/2029</u>	<u>2029/2030</u>	<u>Total</u>
Bureau central:	283,387 \$	118,078 \$	0 \$	0 \$	401,465 \$
Bureau nord-est:	102,000 \$	102,000 \$	102,000 \$	102,000 \$	408,000 \$
	<u>385,387 \$</u>	<u>220,078 \$</u>	<u>102,000 \$</u>	<u>102,000 \$</u>	<u>809,465 \$</u>

9. Fonds générés par les écoles

En date du 31 mars 2026, les écoles du Conseil avaient en caisse un montant de 1 954 457 \$ (1 882 388 \$ en date du 31 mars 2025) généré par les écoles pour, entre autres, les activités du Conseil des étudiants, les activités sportives, les activités de la cantine et les voyages de fin d'année. Les revenus générés par les écoles sont reconnus quand les fonds sont reçus. Les charges générées par les écoles sont reconnues à mesure que les fonds sont dépensés. Le détail des fonds générés par les écoles se présente à la page suivante.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

Fonds générés par les écoles

	le 31 mars 2025 solde d'ouverture	Additions	Déboursés	le 31 mars 2026
Centre scolaire de la Rive-Sud	74,115 \$	110,951 \$	161,341 \$	23,726 \$
Centre scolaire Étoile de l'Acadie	30,442	110,109	76,796	63,755
École acadienne de Pomquet	32,103	168,503	146,056	54,549
École acadienne de Truro	69,914	70,501	76,357	64,059
École Beaubassin	30,030	82,896	64,521	48,405
École Beau-Port	62,357	85,397	88,038	59,716
École Belle-Baie	3,661	6,566	3,412	6,816
École Belleville	94,942	111,572	168,426	38,089
École Bois-Joli	23,730	61,084	61,521	23,293
École des Beaux-Marais	130,944	105,699	86,210	150,434
École du Carrefour	50,961	97,145	83,321	64,785
École du Grand-Portage	18,337	34,266	39,425	13,178
École Joseph-Dugas	50,221	73,961	82,436	41,746
École Mer et Monde	359,411	330,006	252,479	436,937
École NDA	188,955	173,621	192,314	170,262
École Pubnico-Ouest	67,215	36,918	32,804	71,329
École Rose-des-Vents	33,743	38,138	34,997	36,884
École secondaire de Clare	165,753	212,140	190,882	187,011
École secondaire de Par-en-Bas	136,926	249,732	250,506	136,153
École secondaire du Sommet	96,537	193,817	212,839	77,516
École secondaire Mosaïque	77,551	111,503	86,613	102,441
École Stella-Maris	65,495	35,729	35,552	65,672
École Wedgeport	19,045	22,048	23,390	17,702
	1,882,388 \$	2,522,302 \$	2,450,234 \$	1,954,457 \$

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe A - Détails supplémentaires des revenus

Exercice clos le 31 mars

2026

2025

	12 mois <u>Budget</u>	12 mois <u>Actuel</u>	12 mois <u>Actuel</u>
Province de la Nouvelle-Écosse			
Financement de base	97,017,500 \$	97,161,532 \$	93,465,545 \$
Ajouts à la base de financement	16,039,700	16,038,989	3,800,207
Pension et avantages - NSTU	10,398,000	12,552,752	11,478,293
Financement hors profil	11,570,800	10,319,318	11,962,953
Récupération - province N.-É.	-	4,021,528	15,927,968
	<u>135,026,000 \$</u>	<u>140,094,119 \$</u>	<u>136,634,966 \$</u>
Gouvernement du Canada			
Entente PLOE	5,712,500 \$	4,995,038 \$	5,382,817 \$
Projets, stratégies, autres	1,777,500	1,857,321	3,015,536
	<u>7,490,000 \$</u>	<u>6,852,359 \$</u>	<u>8,398,353 \$</u>
Allocation des conseils municipaux			
Affectés	1,184,000 \$	853,222 \$	721,620 \$
	<u>1,184,000 \$</u>	<u>853,222 \$</u>	<u>721,620 \$</u>
Autres revenus			
Générés par le Conseil	250,000 \$	303,373 \$	350,274 \$
Frais de scolarité	250,000	269,552	188,736
Intérêts	550,000	219,808	394,192
Remboursement - Non gouvernemental	-	413,152	1,169,976
Dons	50,000	36,114	23,403
Fonds générés par les écoles	2,900,000	2,522,302	2,721,739
	<u>4,000,000 \$</u>	<u>3,764,301 \$</u>	<u>4,848,320 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe B - Détails supplémentaires des charges

Exercice clos le 31 mars

2026

2025

	<u>12 mois</u> <u>Budget</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>
Gouvernance du Conseil scolaire			
Avantages sociaux	29,400 \$	29,486 \$	28,280 \$
Déplacement & formation	91,500	69,832	91,373
Élections scolaires	-	4,793	353,733
Fournitures, matériaux & équipement	22,500	7,186	39,837
Honoraires & salaires	281,400	286,405	322,632
Services professionnels	75,200	74,552	6,681
	<u>500,000 \$</u>	<u>472,254 \$</u>	<u>842,536 \$</u>
Bureau de la direction générale			
Avantages sociaux	111,600 \$	134,097 \$	91,508 \$
Déplacement & formation	135,500	160,634	136,018
Fournitures, matériaux & équipement	217,900	336,080	426,271
Frais professionnels	420,200	198,336	234,959
Salaires	1,134,800	1,152,577	922,222
	<u>2,020,000 \$</u>	<u>1,981,724 \$</u>	<u>1,810,978 \$</u>
Services des finances			
Avantages sociaux	181,400 \$	272,087 \$	166,723 \$
Déplacement & formation	15,400	15,977	20,784
Fournitures, matériaux & équipement	20,165	5,534	20,826
Salaires	844,900	807,901	781,573
Services professionnels	38,135	36,568	35,108
	<u>1,100,000 \$</u>	<u>1,138,067 \$</u>	<u>1,025,015 \$</u>
Services de ressources humaines			
Avantages sociaux	169,300 \$	192,554 \$	162,828 \$
Déplacement & formation	70,500	49,699	70,523
Fournitures, matériaux & équipement	51,300	52,039	53,145
Salaires	706,800	829,715	710,923
Services professionnels	52,100	30,193	191,058
	<u>1,050,000 \$</u>	<u>1,154,200 \$</u>	<u>1,188,476 \$</u>
Services scolaires - écoles			
Avantages sociaux	17,746,600 \$	18,790,402 \$	17,948,805 \$
Déplacement & formation	1,953,200	1,987,555	2,021,109
Fournitures, matériaux & équipement	3,166,600	4,640,235	3,244,788
Salaires	73,889,600	72,155,605	71,516,939
Services professionnels	189,000	319,574	253,650
	<u>96,945,000 \$</u>	<u>97,893,371 \$</u>	<u>94,985,291 \$</u>
Opérations - admin			
Avantages sociaux	215,000 \$	206,288 \$	206,049 \$
Déplacement & formation	94,500	71,433	89,794
Fournitures, matériaux & équipement	27,200	16,889	28,994
Salaires	865,300	927,542	897,624
	<u>1,202,000 \$</u>	<u>1,222,152 \$</u>	<u>1,222,460 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe B - Détails supplémentaires des charges

Exercice clos le 31 mars

2026

2025

	<u>12 mois</u> <u>Budget</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>
Opérations - maintien			
Amortissement	20,100 \$	19,097 \$	20,102 \$
Avantages sociaux	593,200	673,831	538,595
Fournitures, matériaux & équipement	862,600	1,419,370	2,241,536
Location	396,900	374,796	387,200
Réparation et entretien	3,250,000	5,585,364	7,174,741
Salaires	2,483,800	3,111,235	2,347,073
Services à contrat	79,300	142,523	2,093,990
Services publics	3,861,300	3,812,209	3,919,191
	<u>11,547,200 \$</u>	<u>15,138,425 \$</u>	<u>18,722,429 \$</u>
Opérations - transport			
Amortissement	100 \$	396 \$	137 \$
Avantages sociaux	416,300	556,462	401,489
Déplacement & formation	36,900	61,243	34,957
Fournitures, matériaux & équipement	1,466,800	1,328,766	1,438,834
Salaires	1,634,200	1,996,007	1,679,538
Transport à contrat	11,877,900	11,458,004	11,315,024
	<u>15,432,200 \$</u>	<u>15,400,878 \$</u>	<u>14,869,979 \$</u>
Opérations - techno			
Avantages sociaux	103,800 \$	133,061 \$	99,993 \$
Déplacement & formation	29,300	27,437	28,592
Fournitures, matériaux & équipement	352,100	670,520	1,283,493
Salaires	456,400	406,746	410,671
	<u>941,600 \$</u>	<u>1,237,764 \$</u>	<u>1,822,749 \$</u>
Développement scolaire communautaire			
Avantages sociaux	298,500 \$	292,093 \$	331,853 \$
Déplacement & formation	165,000	227,546	154,651
Fournitures, matériaux & équipement	318,400	107,060	328,325
Salaires	1,350,100	1,406,591	1,370,693
Services professionnels	118,000	108,487	103,160
	<u>2,250,000 \$</u>	<u>2,141,777 \$</u>	<u>2,288,682 \$</u>
Élaboration de programme			
Avantages sociaux	75,700 \$	68,696 \$	71,013 \$
Déplacement & formation	127,500	66,074	80,843
Fournitures, matériaux & équipement	168,900	100,473	149,602
Salaires	1,014,900	1,037,766	971,736
	<u>1,387,000 \$</u>	<u>1,273,009 \$</u>	<u>1,273,194 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe B - Détails supplémentaires des charges

Exercice clos le 31 mars

2026

2025

	<u>12 mois Budget</u>	<u>12 mois Actuel</u>	<u>12 mois Actuel</u>
CPRP			
Avantages sociaux	86,500 \$	97,366 \$	97,991 \$
Déplacement & formation	20,700	16,461	16,427
Fournitures, matériaux & équipement	170,000	160,702	164,429
Salaires	727,800	848,338	833,826
	<u>1,005,000 \$</u>	<u>1,122,867 \$</u>	<u>1,112,673 \$</u>
Programme de prématernelle			
Avantages sociaux	730,400 \$	728,736 \$	625,982 \$
Déplacement & formation	40,000	47,984	33,097
Fournitures, matériaux & équipement	366,500	486,067	463,466
Salaires	3,207,100	3,023,548	2,834,557
Services à contrat	170,000	362,651	658,977
	<u>4,514,000 \$</u>	<u>4,648,986 \$</u>	<u>4,616,079 \$</u>
Programme de diner			
Avantages sociaux	112,100 \$	96,955 \$	43,108 \$
Déplacement & formation	15,000	23,419	1,558
Fournitures, matériaux & équipement	929,400	768,644	561,495
Salaires	426,500	401,899	176,910
Services à contrat	3,423,000	3,128,509	1,308,690
	<u>4,906,000 \$</u>	<u>4,419,426 \$</u>	<u>2,091,761 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe C – Détails supplémentaires des immobilisations

Exercice clos le 31 mars	2026	2025
	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Coûts des immobilisations		
Solde, au début de l'exercice	908,734 \$	908,734 \$
Solde, à la fin de l'exercice	<u>908,734 \$</u>	<u>908,734 \$</u>
Amortissement cumulé		
Solde, au début de l'exercice	525,668 \$	504,957 \$
Amortissement	19,492	20,711
Solde, à la fin de l'exercice	<u>545,160</u>	<u>525,668</u>
Valeur comptable nette	<u>363,574 \$</u>	<u>383,066 \$</u>
Valeur comptable nette		
Solde, au début de l'exercice	383,066 \$	403,777 \$
Solde, à la fin de l'exercice	<u>363,574</u>	<u>383,066</u>
Diminution dans la valeur comptable nette	<u>19,492 \$</u>	<u>20,711 \$</u>